



Redonnons du sens à l'épargne

LA FINANCE SOLIDAIRE POURSUIT SA DYNAMIQUE EN FRANCE



Gilles Guez, CFA
Directeur Général



Julie Fardoux
Responsable Stratégie ESG

La finance solidaire a continué de gagner du terrain en 2022. Dans une période où l'investissement à impact est de plus en plus prisé par les investisseurs, on redécouvre que la finance solidaire avait un temps d'avance : depuis ses débuts, elle s'attache à financer des institutions qui placent l'action sociale et environnementale au cœur de leur modèle, qu'elle relie aux épargnants qui cherchent à donner du sens à leurs placements.

► Financer l'économie sociale et solidaire

Les placements solidaires financent les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), des entreprises dont le fonctionnement interne et les activités reposent sur des principes de solidarité et d'utilité sociale. Ainsi leur préoccupation première est celle de leur impact social ou écologique pour répondre à des enjeux d'intérêt général ou collectif : lutte contre le chômage, l'exclusion, le mal-logement; développement de l'agriculture biologique, des énergies renouvelables; aide aux pays en développement, etc. Aussi, elles adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs.

Ce secteur qui regroupe des coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, a acquis un véritable statut juridique avec la **loi de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire**. Pour intensifier le financement des entreprises de l'ESS, l'Etat français a notamment mis en place l'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS), qui constitue une reconnaissance officielle et exigeante. Il offre aux entreprises à forte utilité sociale un accès facilité au financement de l'épargne solidaire.

► Une palette de produits solidaires

Plusieurs supports permettent d'investir solidaire selon ses objectifs et son type d'épargne : soit directement auprès des entreprises solidaires via l'actionnariat solidaire, soit à travers les dispositifs d'épargne salariale ou retraite (PEE, PERCO), ou en souscrivant à des placements financiers proposés par les banques, les sociétés de gestion, les assureurs (Livrets, FCP, Sicav, Assurance-vie). Deux approches principales se distinguent en matière d'épargne solidaire :

- **Les produits d'investissements solidaires**, pour lesquels la solidarité se manifeste au niveau des sommes placées : tout ou partie du montant placé doit financer des projets d'utilité sociale et/ou environnementale.
- **Les produits de partage**, pour lesquels la solidarité se manifeste au niveau des revenus perçus : au moins 25% de l'intérêt généré doit être versé sous forme de dons à une association. Il s'agit souvent de livrets d'épargne bancaire et d'OPC.

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN FRANCE

2,6
millions
d'emplois



67%
de femmes

154 679
entreprises
employeuses



212 718
établissements
employeurs

1 emploi / 7
dans le
secteur privé



1 emploi / 10
dans l'ensemble de
l'économie

Source : Panorama ESS France, Mai 2022

► Le Baromètre de la finance solidaire

Chaque année, l'association **FAIR** publie en collaboration avec le journal La Croix le baromètre de la finance solidaire.

Ce rapport propose l'état des lieux du marché de la finance solidaire et de l'impact extra-financier des financements fléchés vers l'économie sociale et solidaire.



► Un marché de la finance solidaire en progression

Après deux années de forte croissance, le marché de la finance solidaire a poursuivi sa dynamique en 2022, atteignant un niveau de plus de **26 Milliards d'euros** d'encours, en hausse de **7,4%**. S'il ne représente que 0,45% de l'épargne financière des ménages français, il touche environ **2 millions d'épargnants**, d'après l'association FAIR.

L'épargne salariale solidaire, le principal canal de collecte, y a largement contribué, en progrès de 8,5% à 15,3 Mds€. Elle est suivie par les produits d'épargne solidaires proposés par les banques et assurances, qui totalisent 10 Mds€, en hausse de 5,5%. La collecte directe, via l'actionariat solidaire, a aussi progressé pour atteindre près d'1 Md€ (+9%).

En 2022, les épargnants ont placé 1,8 milliard d'euros sur des produits solidaires et à impact. L'évolution du marché résulte de plusieurs forces en action :

- Depuis 2022, la **loi Pacte** impose aux assureurs de proposer au moins une unité de compte solidaire dans tout contrat d'assurance-vie multisupport (UC solidaire).
- Les acteurs financiers développent leur offre de produits solidaires dans le cadre de leurs stratégies **d'investissement responsable**.
- Les **régulateurs** français et européens imposent des règles de plus en plus précises pour garantir le bon fléchage des investissements durables.

Evolution de l'encours de l'épargne solidaire par typologie de produit
En Mds d'€ - Source : BFT IM, données Finansol/FAIR à fin 2022



► Les fonds « 90/10 », produit phare de la finance solidaire

Les fonds 90/10 sont des OPC dont **5 à 10%** des encours doivent être investis dans des **titres non cotés d'entreprises solidaires**.

De plus, dans le cas des fonds détenant le label Finansol, les **90 à 95%** restants, la poche cotée, doivent respecter les conditions de l'investissement socialement responsable (**ISR**).

Ce type de fonds a été créé par la Loi Fabius en 2001, qui a imposé aux entreprises ayant mis en place un **Plan d'épargne collectif** de proposer un fonds solidaire dans son offre. En 2008, la Loi de Modernisation de l'Economie a étendu cette obligation au **Plan d'Epargne Entreprise**. Ce soutien législatif a bien fonctionné et les fonds 90/10 sont devenus le principal vecteur de collecte de l'épargne solidaire.

Depuis 2022, l'obligation de proposer au moins une UC solidaire dans chaque contrat d'assurance-vie (Loi Pacte), constitue un nouveau levier de développement pour ces fonds solidaires.



Zoom : le label Finansol

Le label **Finansol** a été créé en 1997, pour offrir aux investisseurs un gage de confiance en matière de produits d'épargne solidaire.

Il repose sur des critères exigeants, analysés par un comité d'experts indépendants composé de membres des secteurs associatif, financier, universitaire, de l'investissement à impact et de l'entrepreneuriat social et des médias.

Au 31 mars 2023, **161 produits financiers sont labélisés Finansol**.



Actualités ESG - BFT IM

Lancement de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

BFT France Solidaire ISR est un fonds dont l'objectif est d'investir dans des sociétés françaises qui ont un impact sur l'emploi et de contribuer au développement de l'économie solidaire. Il investit dans des actions cotées de toutes tailles de capitalisations et entre 5% et 10% de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires dont l'activité économique est utile à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable. Ce fonds solidaire permet ainsi de concilier recherche de performance économique et utilité sociale. L'investisseur est exposé au risque de perte en capital. L'exhaustivité des risques sont listés dans le Document d'Informations Clés et le prospectus.

L'indicateur de risque correspond au niveau de risque présent dans le Document d'Informations Clés (DIC). Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».



Toute l'information sur ce fonds

